

DÉPARTEMENT
DU
VAL D'OISE

ARRONDISSEMENT
D'ARGENTEUIL

CANTON
DE
TAVERNY

DEL n° 2024-038

VILLE DE BEAUCHAMP

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Du 27 juin 2024
=====

OBJET :

**Modification du
Règlement Intérieur du
multi accueil**

Nota - Le Maire certifie
que cette délibération a
été mise en ligne sur le
site de la ville le

05 JUL. 2024

Que la convocation du
Conseil a été faite le 21
juin 2024

et que le nombre des
Membres en exercice est
de : **29**

L'an deux mille vingt-quatre le vingt-sept juin à vingt heures et trente minutes, le Conseil municipal de la Commune de Beauchamp étant assemblé en session ordinaire, à Salle du Conseil municipal, 1 place Camille Fouinat à Beauchamp, après convocation légale, sous la présidence de Madame Françoise NORDMANN, Maire.

Étaient présents les conseillers municipaux suivants :

Mme NORDMANN, M. PLANCHE, Mme KERGUIDUFF, M. SEIGNÉ,
Mme CERIANI, M. MANAC'H, Mme PIRES, Mme SERVAIS, M.
BRASSEUR, Mme MAILLARD, M. AFONSO, M. DUHEM, M. PERRIN,
Mme LE BRAS, Mme GUZIK, M. WALTER, M. CHANDELIER, Mme
KEPEKLIAN, M. CARREL, M. FRAISSE

Étaient excusés les conseillers municipaux suivants :

M. HUMBERT donne pouvoir à Mme KERGUIDUFF, M. REMOND
donne pouvoir à M. MANAC'H, M. JENNY donne pouvoir à Mme
NORDMANN, Mme LOISEAU donne pouvoir à Mme MAILLARD,
Mme DIAS donne pouvoir à M. PLANCHE, Mme BARROCA donne
pouvoir à Mme PIRES, Mme DUMITRU donne pouvoir à M. AFONSO,
M. BACARI donne pouvoir à M. CHANDELIER

Étaient absents les conseillers municipaux suivants :

M. BEDON

La séance est ouverte le quorum étant atteint. Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, il convient de procéder à la nomination du secrétaire de séance. Il est proposé de désigner Monsieur Antoine WALTER pour assurer ces fonctions. Sans observation, Monsieur Antoine WALTER est désigné secrétaire pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Vu le Code général des collectivités territoriales

Vu le Décret no 2021-1131 du 30 août 2021 relatif aux assistants
maternels et aux établissements d'accueil de jeunes enfants

ANNEXE :
RI PETITE ENFANCE

Il est proposé de modifier le Règlement intérieur du Multi accueil, comme suit :

- Page 1 actualisation de l'agrément de l'accueil familial selon l'avis favorable du Conseil Départemental délivré le 1^{er} novembre 2023.

Suite à la baisse du nombre d'assistantes maternelles employées par la ville, une diminution de l'agrément a été motivée auprès du Conseil Départemental passant à 70 à 55 places.

- Page 2 n°3 Actualisation de la composition de l'équipe du multi accueil. Depuis le 1^{er} janvier 2024, il y a 2 éducatrices de jeunes enfants, 3 auxiliaires de puériculture (précédemment, il y avait 3 EJE + 2 AP) et des vacations d'une psychomotricienne qui n'avait pas été remplacée depuis 2019 faute de candidature.

- Page 7 n° 2 et 3 Le nombre de jours de vacances prévus lors de la signature du contrat d'accueil d'un enfant seront déduits à chaque prise de congé selon les préconisations de la CAF. Il n'y aura plus de régularisation à faire en fin de contrat.

- Page 8 n°12 Chaque année, les parents disposeront de 3 mois pour présenter un document attestant que les vaccinations de leur(s) enfant(s) sont à jour selon le calendrier des obligations vaccinales.

- Page 9 n°14 l'absence de justificatif annuel précisant que l'enfant est à jour de ses vaccinations est un motif d'exclusion.

Cet exposé entendu
Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

Approuve le Règlement Intérieur du Multi accueil, tel que joint en annexe.

POUR EXTRAIT CONFORME

Beauchamp, le

05 JUL. 2024

Le secrétaire de séance

Antoine WALTER

Le Maire,

Françoise NORDMANN

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise, dans le délai de deux (2) mois à compter de sa publication électronique conformément aux articles L2131-1 du Code général des collectivités territoriales et R421-1 du Code de justice administrative.

Accusé de réception en préfecture
095-219500519-20240627-2024-038-DE
Date de réception préfecture : 05/07/2024